

Conditions générales de vente

European Institute for Workplace Dynamics – IWD Europe
N° SIRET : 790 525 547 00036 – RCS Nanterre
N° T.V.A. Intracommunautaire : FR82 790525547

Tél : 06 32 92 79 22 – mail : service@iwd-europe.com – www.iwd-eruope.com
Numéro de déclaration d'activité / Organisme de Formation : 11755091075 / DIRECCTE-DRIEES IdF

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les programmes de formation dispensés par IWD Europe (European Institute for Workplace Dynamics). Toute réservation de formation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente. Les formateurs et les contenus, les durées et les tarifs de formations sont ceux mentionnés aux descriptifs de nos programmes. En cas de force majeure, IWD Europe se réserve le droit de modifier la désignation de l'animateur chargé du programme de formation concerné. Le stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L 6312-1 et L 6312-2 du Code du travail.

Modalités pour une inscription par une entreprise

Modalités d'inscription :

L'entreprise Cliente certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises du stagiaire pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (habituellement 5 à 10 stagiaires selon les formations et hors formations conduites pour l'entreprise Cliente dans ses locaux), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'entreprise Cliente et du stagiaire initialement inscrit ou d'un participant remplaçant, un report d'inscription est proposé. À réception du bulletin d'inscription ou du bon de commande adéquat, nous vous adresserons une Convention de formation corrective à nous retourner accompagnée d'un acompte de 30 %. A réception de l'acompte, une facture d'acompte portant le solde restant dû sera envoyée à l'entreprise Cliente. L'inscription sera validée par la réception de la Convention de formation signée par l'entreprise (si applicable) et de l'acompte. En l'absence de ces éléments, IWD Europe se réserve le droit de refuser l'inscription. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes conditions générales de commande de la part de l'Entreprise.

Modalités de règlement :

Le solde de paiement est à régler après réception de facture en fin de formation. En cas de financement partiel ou total par l'OPCO dont relève l'Entreprise cliente, tout règlement partiel ou absence de règlement par cet organisme (qu'elle qu'en soit la cause) rend le paiement de la facture immédiatement exigible auprès de l'entreprise Cliente. Par ailleurs, IWD Europe adressera une confirmation de convocation avec les informations pratiques nécessaires (accès, horaires, contact utiles, ...) dans les meilleurs délais, avant le début de la session et après réception de toute inscription valide. Une facture et une attestation de présence seront envoyées au plus tard 5 jours après la fin de la formation.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante :

- ACTIONS DE FORMATION

DÉLIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ



Accréditation
N° 5-0616
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

European Institute for Workplace Dynamics – IWD Europe (SAS)

Siret : 790 525 547 00036 - RCS Nanterre – Code APE : 85.59A – TVA Intracommunautaire : FR82 790525547
Organisme de Formation N° 11755091075 / DIRECCTE-DRIEETS IdF – Accréditation Qualiopi B02880

Modalités pour une inscription à titre individuel

Modalités d'inscription :

Le stagiaire Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (jusqu'à 10 stagiaires selon les formations), une liste d'attente est établie. Avec l'accord du stagiaire Client, un report d'inscription est proposé à la session suivante. A la réception du bulletin d'inscription, nous vous adresserons un contrat de formation à nous retourner approuvé et accompagné du versement d'un acompte par virement bancaire. L'inscription ne sera validée qu'à réception de ces documents et du paiement. En l'absence de ces éléments, IWD Europe se réserve le droit de reporter votre inscription à une date de formation ultérieure. IWD Europe adressera une convocation avec les informations pratiques nécessaires (accès, horaires, contacts utiles) dans les meilleurs délais, avant le début de la session et après réception d'inscription valide. Une facture et une attestation de présence seront envoyées au plus tard 5 jours après la fin de la formation.

Modalités de règlement :

L'acompte est de 30% et doit être payé par virement bancaire dans les conditions indiquées ci-dessus. Pour les formations courtes : (de 1 à 3 jours) : le solde doit être versé au plus tard 3 jours avant le début de la formation. En cas de financement partiel ou total par un tiers financeur de la formation du stagiaire Client, tout règlement partiel ou absence de règlement par le tiers (qu'elle qu'en soit la cause) rend le paiement de la facture immédiatement exigible auprès du stagiaire Client.

Modalités communes

Prix :

Les tarifs indiqués dans nos programmes comprennent l'animation de la formation complétée par un ensemble de supports pédagogiques dédiés, hors frais de transport et d'hébergement qui restent à la charge du Client (entreprise ou stagiaire). Un forfait comprenant les frais de restauration peut dans certains cas être inclus au tarif de la formation et ceci est alors mentionné au descriptif du Programme et de la Convention de formation. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure ci-dessous exposés. Les tarifs figurant dans nos programmes sont en vigueur pour les dates figurant dans ces derniers. Les tarifs sont affectés de la TVA applicable au taux actuel en vigueur (France Métropolitaine ou DOM).

Retard de paiement :

En cas de retard de paiement, un délai de régularisation pourra éventuellement être accordé pour règlement des sommes restant dues et devra faire l'objet d'un accord exprès avec engagement formel du Client à respecter ce délai, sans possible remise en cause de l'exigibilité de la dette.

Délais de Réflexion, Accès et Réalisation :

Le stagiaire dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de dix jours, à compter de la signature du contrat de formation (dès lors qu'un tel délai existe entre ces dates).

Généralement, le délai minimal d'accès à nos formations est 48 à 72 heures précédant la date de début de formation et après réception du paiement (montant d'acompte ou total des frais, selon accord) – v. Bulletin d'Inscription (document séparé).

En cas de rétractation, adresser votre lettre recommandée avec avis de réception à

IWD Europe – 43 rue de la Ferme / D414 – 92200 Neuilly-sur-Seine

Annulation :

En cas d'annulation – à la demande du stagiaire ou de l'entreprise - confirmée par écrit (lettre ou courriel), moins de 10 jours avant le début du stage (lorsque ce délai existe), 30 % du coût du stage resteront acquis à IWD Europe. L'entreprise peut faire participer un autre salarié de son personnel (v. Convention de formation corrective), dans les mêmes conditions que celles définies lors de l'inscription précédente.

Force majeure :

En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire ou bien mettre fin au contrat. En cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le stagiaire ou l'entreprise Cliente devra informer IWD Europe par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les plus brefs délais, dès la survenance de l'événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré annulé dès qu'IWD Europe aura dûment constaté le cas de force majeure invoqué.

Report ou annulation par IWD Europe :

Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, IWD Europe se réserve le droit d'ajourner le stage (dix jours avant la date prévue si ce délai existe). Dans le cas d'un report, l'acompte reste acquis pour la nouvelle session au bénéfice du stagiaire inscrit initialement ou d'un autre stagiaire qualifié, en remplacement. Dans le cas d'une annulation définitive, les montants versés seront remboursés intégralement sous 30 jours.

Plateforme informatique :

Dans le cadre de sa politique RSE, IWD Europe dispose d'une plateforme informatique pour les envois et échanges avec les stagiaires afin d'optimiser la transmission et/ou l'impression de documents. Elle nécessite l'utilisation d'Internet et d'une adresse mail. En cas d'impossibilité d'utilisation de ces moyens informatiques, le stagiaire concerné devra nous en avoir avertis dès la demande d'inscription.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation des documents, supports écrits ou informatiques remis ou disponibles sur la plateforme informatique est soumise aux respects du code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, exploitation ou représentation par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par le code pénal.

Attribution de compétences :

Les contrats et conventions émis par IWD Europe sont soumis au droit français. L'élection de domicile se fait par l'adresse du siège social d'IWD Europe. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat ou de la convention ou au paiement du prix de la prestation, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le tribunal de commerce du siège social est seul compétent.

Responsabilités :

IWD Europe (European Institute for Workplace Dynamics) s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de l'organisme de formation ne pourra être engagée que sur faute avérée et exclusive d'IWD Europe. L'organisme n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients et/ou stagiaires ni des dommages causés à leurs matériels. IWD Europe ne pourra en aucun cas être déclaré responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle de données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité d'IWD Europe, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

* * * * * **Mise à Jour / mai 2025** * * * * *